

Référence : C.N.584.2013.TREATIES-XXVI.8 (Notification dépositaire)

TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES
NEW YORK, 2 AVRIL 2013

CORRECTIONS DU TEXTE ORIGINAL DU TRAITÉ (TEXTE AUTHENTIQUE RUSSE) ET DES
EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 28 août 2013, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte original du Traité (texte authentique russe), ainsi que dans les exemplaires certifiés conformes qui ont été circulés par les notifications dépositaires C.N.268.2013.TREATIES-XXVI.8 du 13 mai 2013 et C.N.251.2013.TREATIES-XXVI.8 du 14 mai 2013, tels que corrigés par procès-verbaux le 19 août 2013.

..... Le procès-verbal de rectification est transmis ci-joint.

Le 13 septembre 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.297.2013.TREATIES-XXVI-8 du 30 mai 2013 (Proposition de corrections du texte original du Traité (Texte authentique russe) et des exemplaires certifiés conformes).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



ARMS TRADE TREATY
ADOPTED AT NEW YORK, ON 2 APRIL 2013

TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES
ADOPTÉ À NEW YORK, LE 2 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATIONS TO
THE ORIGINAL TEXT OF THE TREATY
(RUSSIAN AUTHENTIC TEXT) AND THE
CERTIFIED TRUE COPIES

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATIONS DU
TEXTE ORIGINAL DU TRAITÉ (TEXTE
AUTHENTIQUE RUSSE) ET DES
EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the Arms Trade Treaty, adopted at New York, on 2 April 2013 (Treaty),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire du Traité sur le commerce des armes, adopté à New York, le 2 avril 2013 (Traité),

WHEREAS the Russian authentic text of the Treaty contains certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte authentique russe du Traité contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of corrections has been communicated to all interested States by depositary notification C.N.297.2013.TREATIES-XXVI.8 of 30 May 2013,

CONSIDÉRANT que la proposition de corrections correspondante a été communiquée à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.297.2013.TREATIES-XXVI.8 du 30 mai 2013,

WHEREAS by 28 August 2013, the date on which the period specified for the notification of objection to the proposal of corrections expired, no objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 28 août 2013, date à laquelle le délai spécifié pour la notification des objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required corrections as indicated in the above notification to be effected to the original text of the Treaty (Russian authentic text) and the certified true copies, as corrected by Procès-verbaux of 19 August 2013.


A FAIT PROCÉDER aux corrections indiquées dans la notification précitée dans le texte original du Traité (texte authentique russe) et dans les exemplaires certifiés conformes, tels que corrigés par procès-verbaux du 19 août 2013.

IN WITNESS WHEREOF, I, Stephen Mathias, Assistant Secretary-General in charge of the Office of Legal Affairs, have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous, Stephen Mathias, Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des affaires juridiques, avons signé le présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United Nations, New York, on 29 August 2013.

Fait au Siège de l'Organisation, Nations Unies, New York, le 29 août 2013.


Stephen Mathias